

Le 14 juin 2024

Délibéré suite à l’audition du chef du service statistique ministériel de l’agriculture

L’Autorité de la statistique publique (ASP) a auditionné le 23 mai 2024 le chef du service de la statistique et de la prospective (SSP) service statistique ministériel de l’Agriculture, en présence de la secrétaire générale du ministère, à laquelle le service est rattaché. Cette audition a été réalisée environ six ans après la précédente et suite à la nomination d’un nouveau responsable.

Le SSM Agriculture est composé du service de la statistique et de la prospective (SSP), implanté sur deux sites géographiques, à Paris et Toulouse, ainsi que les services régionaux de l’information statistique et économique (Srise) et les services de l’information statistique et économique (Sise) des DOM. La production statistique du SSM a vocation à concerner l’ensemble des domaines de compétence du ministère, à savoir l’agriculture, l’agroalimentaire, l’alimentation, la forêt et le bois, la pêche et l’aquaculture. Elle mobilise encore beaucoup d’enquêtes, y compris en face à face, mais le recours aux sources administratives se développe. Orientées historiquement vers le suivi de la production agricole, à partir de grands instruments comme le recensement agricole, les statistiques et les analyses du SSM commencent à se diversifier, en collaboration avec d’autres producteurs tels le Service des données et études statistiques (Sdes) au ministère chargé de la transition écologique ou FranceAgriMer, comme en témoigne la publication d’un Insee-Références paru en février 2024 sur les « Transformations de l’agriculture et des consommations alimentaires ». Le SSP développe aussi des analyses relatives aux revenus non seulement des exploitations agricoles, mais aussi des ménages d’agriculteurs, dont la composition peut être plus diverse.

Le service est chargé de la gestion du programme ministériel d’études, qui le conduit à développer des travaux prospectifs, et il participe à l’animation de la recherche, par l’intermédiaire d’appels à projets de recherche, comme celui sur les nouveaux actifs agricoles, ou de groupes de travail réunissant des experts autour de thématiques comme les revenus agricoles ou le système alimentaire mondial ... En interne au ministère, le SSM est appelé à contribuer à l’évaluation et à l’élaboration des politiques publiques ayant notamment trait à la politique agricole commune, ainsi qu’à d’autres mesures économiques, fiscales, sociales ou liées aux structures des exploitations.

Les activités de statistiques et d'études du SSM débouchent sur des publications sur le site « Agreste », site et « marque » spécifique dont le service dispose pour communiquer et diffuser ses travaux.

L'ASP a constaté que le SSM remplit ses missions dans le respect général du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne, et en conformité avec les règlements européens qui régissent de façon précise les productions statistiques relatives au domaine agricole.

Suite aux réductions d'effectifs intervenues ces dernières années l'Autorité recommande toutefois de prêter une attention particulière aux moyens dont le service dispose pour l'exercice de ses missions, tout en prenant note des apports qui pourront résulter de la modernisation des systèmes d'information. En effet, le SSM s'est engagé dans une expérimentation visant à rénover ses outils de collecte, en adaptant la filière d'enquête que l'Insee met à disposition du service statistique public. Il cherche par ailleurs à rendre plus attractifs les postes de statisticiens qu'il propose.

L'Autorité encourage par ailleurs le SSM à poursuivre l'adaptation de sa production statistique aux enjeux de la transition écologique, par exemple, en améliorant le suivi des productions biologiques, en développant le système d'information relatif aux usages des produits phytosanitaires, et en complétant l'analyse économique des exploitations agricoles par celle de leurs pratiques environnementales. L'utilisation de sources nouvelles ou de techniques statistiques innovantes, comme les données satellitaires ou la mobilisation de données privées, peuvent constituer des axes d'appui à cet effort d'adaptation. La garantie d'un suivi régulier de l'ensemble des indicateurs permettant de suivre dans la durée le recours aux produits phytosanitaires est en outre jugée particulièrement importante par l'ASP.

L'ASP souhaite enfin que le SSM Agriculture s'engage de façon plus active à la fois dans des coopérations et dans la coordination des productions statistiques avec les autres producteurs de données du secteur, notamment, en matière sociale, la Mutualité sociale agricole (MSA) ainsi que FranceAgriMer, l'Agence Bio et l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses).